

Société des administrateurs et fonctionnaires des Communes neuchâtelaises

Procès-verbal de la 57ème assemblée générale,

samedi 30 avril 1983 à Saint-Blaise.

Présidence : M. Fernand Huguenin, Président.

Le président ouvre la séance à 10 H 30 à la salle de gymnastique du collège de la Rive-de-l'Herbe à Saint-Blaise; il souhaite la bienvenue à tous les membres ainsi qu'aux invités et personnalités qui nous font l'honneur de leur présence, à savoir :

MM.,

- Robert Coste, 1er secrétaire du département de l'Intérieur,
- André Ruedi, chef du Service des communes,
- Armand Schaller, adjoint au Service des communes,
- François Beljean, Président de commune de St-Blaise,
- Eric Moulin, délégué de la Société des magistrats et fonctionnaires de l'Etat,
- Claude Dutoit et Georges Dewarrat, délégués de l'association Vaudoise des secrétaires municipaux,
- Jean-Louis Amez-Droz, membre honoraire non actif,
- Willy Zwahlen, représentant de la presse.

MM. Jacques Béguin, Conseiller d'Etat, et Jean-Marie Reber, Chancelier d'Etat, se sont excusés parce qu'ils participent avec le Conseil d'Etat à la Landsgemeinde de Glaris.

Le président remercie les autorités de Saint-Blaise de leur accueil, ainsi que notre collègue Jean-Pierre Bettone pour l'organisation de cette journée.

L'assemblée observe quelques instants de silence pour honorer la mémoire des personnes disparues, qui sont :

M. Jean-Claude Vaucher, administrateur adjoint au Landeron; MM. Willy Hauert de Rochefort et Jean Niederhauser de Fleurier, membres honoraires; M. Tony Garnier, ancien contrôleur des communes.

L'ordre du jour proposé par le comité est accepté tel quel par l'assemblée soit :

1. Appel
2. Procès-verbal de la 56ème assemblée générale du 08 mai 1982.
3. Rapports : a) du Président, b) du caissier, c) des vérificateurs.
4. Décharge au comité, au caissier et aux vérificateurs.
5. Mutations.
6. Propositions des membres.
7. Elections statutaires.
8. Fixation des cotisations 1984.
9. Divers.

1. Appel

L'appel fait constater la présence de 45 membres.

2. Procès-verbal de la dernière assemblée

Le procès-verbal de la 56ème assemblée générale du 08 mai 1982 aux Brenets a été envoyé à tous les membres. Il ne suscite aucune remarque et est accepté à l'unanimité avec remerciements à son auteur.

3. Rapports

Le président donne connaissance du rapport sur l'activité du comité durant l'exercice écoulé. Le comité s'est réuni 3 fois. Il a pris congé de M. Denis Lüthi, secrétaire aux verbaux. Ce dernier a été remplacé par M. Gérard Villat, de Môtiers.

Lors de ses réunions, le comité s'est penché sur les affaires suivantes :

- Il a désigné M. Serge L'Eplattenier pour représenter notre Société au sein du groupe d'étude chargé de l'élaboration d'une formule unique concernant les mutations de la population, et M. Claude Howald pour siéger dans le groupe de travail chargé de l'étude sur l'amélioration des prestations de la Caisse de pensions de l'Etat;
- Une délégation du comité, représentée par MM. Huguenin, Cuche et Bettone a été reçue le 11 février 1983 par MM. Douillot, Gigon, Wenger et Frickart, respectivement, administrateur cantonal des Contributions, du bureau de recettes et receveur de la Préfecture. La demande, formulée lors de cette entrevue, de rétribution par décompte d'impôt encaissé par les communes pour l'Etat n'étant pas de la compétence des chefs des services, la demande doit être adressée au Conseil d'Etat. Elle a peu de chance d'aboutir. Le comité a pour l'instant renoncé à présenter cette demande;
- En ce qui concerne les calculations d'impôts cantonaux et fédéraux à percevoir lors du départ des contribuables étrangers, les représentants de l'Etat ne peuvent pas se rendre dans les communes pour une mise au courant, mais sont à disposition pour les renseigner par téléphone. A cet effet, il est à signaler qu'une nouvelle loi sur les contributions est à l'étude. Elle prévoirait le prélèvement à la source des impôts des saisonniers, c'est-à-dire par l'intermédiaire des employeurs et non plus par les communes. Quant aux mutations de janvier à septembre, celles-ci peuvent être transmises comme par le passé. En revanche, celles d'octobre à décembre, celles-ci doivent être envoyées les 15 et 30 du mois;
- Dans le cadre de ses relations avec l'office cantonal du travail, section du chômage, le comité a été tenu au courant de la correspondance échangée par quelques communes au sujet des "cas douteux". Les services de l'Etat restent à disposition pour tous cas litigieux. Cependant, l'entrevue sollicitée au sujet de l'organisation sur le chômage a été annulée du fait que les communes ont reçu un projet en consultation;
- Le comité est intervenu pour que le délai de la présentation des comptes scolaires soit reporté au 15 avril. Un compromis a été trouvé. Ainsi, les comptes scolaires devraient, à l'avenir, être présentés à la date du 30 mars de chaque année.
- Enfin, le comité a prévu, si nécessaire de collaborer à l'établissement des directives pour la nouvelle loi sur la protection de la personnalité.

Le Caissier commente les comptes de l'exercice qui bouclent par un bénéfice de fr. 1'385.70. Au bilan, la fortune de la société se monte à fr. 8'232.60.

Les vérificateurs des comptes, qui sont MM. R. Frossard et L. Tardin, reconnaissent la concordance des pièces comptables et invitent l'assemblée à accepter les comptes tels qu'ils sont présentés et à donner décharge aux organes responsables.

4. Décharge au Comité, au Caissier et aux vérificateurs

L'assemblée, au vote, et par applaudissements donne décharge au Comité, au caissier et aux vérificateurs.

5. Mutations

Deux membres ont donné leur démission suite à un changement de profession, il s'agit de :

Melle Danièle Meyer de Neuchâtel, M. Yves Neuhaus de Savagnier.

L'assemblée en prend acte.

L'assemblée ratifie ensuite, par acclamations, les admissions de 6 membres que le comité a acceptées, à savoir :

Mme Micheline Blandenier, administratrice à Savagnier,
Mme Daisy Corona, employée à Bevaix,
Melle Mireille Soguel, administratrice-adjointe à Cernier,
Melle Corinne Nicoud, administratrice-adjointe à St-Aubin,
Mme Françoise Pfund, employée à Bevaix,
M. Rio Leuba, employé à Cortaillod.

6. Propositions des membres

Aucune proposition n'est parvenue au comité. Le président rappelle que conformément à l'article 9 des statuts, les propositions des membres doivent parvenir au comité jusqu'au 31 janvier.

7. Elections statutaires

En application de l'article 12 des statuts, et sur proposition de M. Jean-Pierre Bettone, l'assemblée reconduit pour une période de 3 ans le mandat du président en charge M. Fernand Huguenin, qui accepte cette réélection. L'assemblée, sans autre proposition, renouvelle également pour une période de 3 ans le mandat de M. Gérard Villat au sein du comité, ce dernier accepte cette réélection.

8. Fixation des cotisations 1984

Sur proposition du comité, l'assemblée décide de maintenir les cotisations annuelles comme suit : fr. 30.- pour les membres actifs ou honoraires-actifs et fr. 10.- pour les membres honoraires non-actifs et membres libres.

9. Divers

Le président indique que la prochaine assemblée se déroulera à Bôle, d'entente avec M. André Giroud et que ce sont les membres des communes de Rochefort et de Cortaillod qui sont désignés pour la vérification des comptes; la commune de Boudry étant suppléant.

- M. Mathias Wirz profite de la présente assemblée pour annoncer que les travaux d'organisation de l'assemblée fédérale des Officiers d'Etat-civil, qui se tiendra dans notre Canton, sont en bonne voie de réalisation. Les frais sont pratiquement couverts et les logements trouvés. Les Officiers d'Etat-civil qui ne pourraient se libérer durant les 3 jours, ont la possibilité de ne s'inscrire que pour la journée spéciale. Enfin, il rappelle que l'assemblée cantonale des Officiers d'Etat-civil aura lieu le 29 octobre à Hauterive.

- M. Robert Coste apporte le salut de M. Jacques Béguin, Conseiller d'Etat, empêché de participer à cette assemblée car déjà retenu par d'autres obligations.

Il constate tout d'abord l'excellente collaboration qui existe entre les communes et le service des Communes du département de l'Intérieur et se plaît à relever combien MM. Ruedi et Schaller sont disponibles pour chacun. M. Coste parle ensuite de la péréquation financière, mais en précisant que si elle était sous toit ou pratiquement sous toit pour le département de l'Intérieur, il s'agissait maintenant de la discuter sur le plan politique, ce qui sera un problème autrement plus difficile. Le Grand Conseil en décidera.

Il y a surtout un grand problème, dit M. Coste, concernant les hôpitaux et la Presse en a déjà parlé. Le troisième rapport à ce sujet est en rédaction, notamment au sujet du transfert des charges pour services ambulatoires. De plus, le peuple ayant accepté la loi pour une meilleure santé publique, il s'agit dès lors, de préparer la loi et auparavant, de négocier une convention d'hospitalisation dans le cadre du canton, ce qui ne sera pas facile.

Autre point préoccupant, la convention pour frais de travaux statistiques qui est en étude par rapport au projet de loi fédérale en consultation dans les cantons. Le Conseil d'Etat a notamment insisté pour que les communes soient également consultées.

M. Coste dit avoir assisté à l'assemblée des délégués de l'ASPF au sujet de la répartition des charges entre les cantons et communes au sujet de l'AVS. Sera bientôt soumis au chef du département de l'Intérieur, dans le cadre du canton, le premier paquet de mesures pour 1986. Ce problème a des éléments politiques difficiles à résoudre. Le but est la répartition entre la Confédération et les cantons. La Confédération doit établir une loi cadre et tenir compte, pour l'application de cette loi des acquis sociaux. Mais la consultation envisagée devra être très large.

- C'est ensuite à M. François Beljean, Président de commune à St-Blaise, qu'appartient d'apporter le salut des autorités en relevant que contrairement à ce que d'aucuns pensent et qui pour beaucoup pourrait ressembler à une société de contemporains, ce n'est pas cela du tout. Il dit avoir pu une nouvelle fois s'en être rendu compte en constatant la diversité et le sérieux des sujets traités. De plus, il sait très bien que les administrateurs sont souvent placés entre le Conseil communal et la population et que de ce fait il ne leur est pas toujours facile de remplir leur tâche dans un tel contexte.

La parole n'étant plus demandée le président peut lever la séance à 11 H 30, chacun étant invité à déguster l'apéritif aimablement offert par la commune de St-Blaise.

Au nom de la Société des administrateurs
et fonctionnaires des communes
neuchâtelaises

Le président :	Le secrétaire :
F. Huguenin	G. Villat